

Cinq réunions sur le projet de parc national

ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE

Le 2 octobre, la candidature finale du parc national du sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse sera déposée. Cinq réunions citoyennes vont détailler des fiches projets du plan opérationnel.

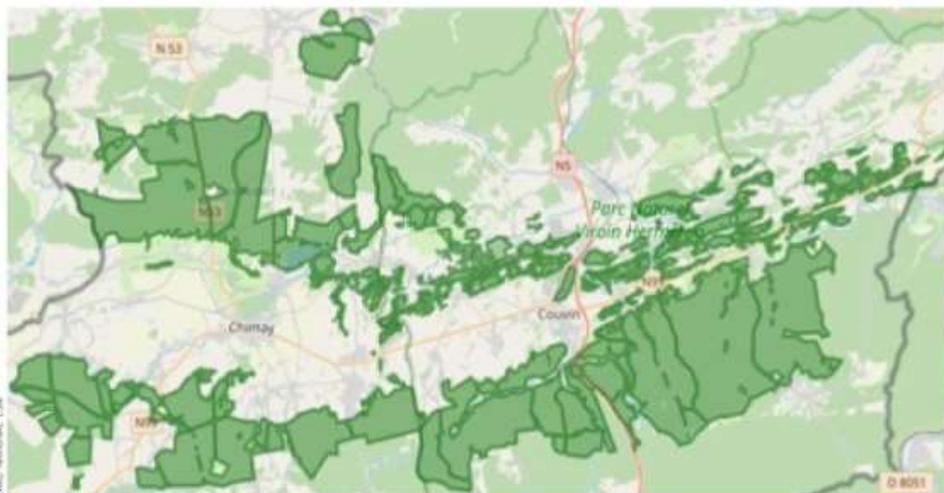
La date butoir pour le dépôt de la candidature de l'Entre-Sambre-et-Meuse au titre de parc national a été fixée au 2 octobre. En neuf mois, une équipe hétéroclite composée de cinq personnes crache entre concertations, consultations et rédactions de rapports, à l'élaboration d'un plan directeur et d'un plan opérationnel à déposer à la ministre Tellier.

L'espoir : obtenir l'un des deux titres de parc national, parmi les quatre candidats en lice. Il y a environ 15 millions d'euros à décrocher, à déboursier entre 2023 et 2026 pour investir dans des projets de conservation et de protection de la nature (70 % du budget) et dans la valorisation du patrimoine naturel du parc (30 %).

Ces projets, jusqu'ici, n'ont encore jamais été dévoilés, hormis au sein de la coalition territoriale composée de 19 personnes représentant les cinq communes participantes, le DNF et d'autres associations concernées par l'environnement. C'est l'organe de gestion du projet, celui qui porte officiellement la candidature. Il sélectionne cette semaine ces fiches parmi des centaines d'idées émises dans des groupes de travail regroupant, eux, une cinquantaine d'acteurs de terrain autour de quatre thèmes :

- La nature et la biodiversité.
- L'éducation, la sensibilisation et la participation.
- Le tourisme, la mobilité, les paysages et le patrimoine.
- Les enjeux socio-économiques.

De ces travaux débouchent donc des dizaines de fiches projets. Au moins cin-



Le périmètre du projet de parc national a changé : s'y ajoutent Momignies et les forêts ardennaises de Couvin, notamment. Il n'est pas d'un bloc, les zones d'habitat en sont exclues, notamment.

quante. On se rapproche même peut-être de cent si on compte des dossiers qui pourraient être boostés par un label de parc national.

« Certains ont un coût quasi nul et d'autres sont plus conséquents. On délègue aussi une part de budget participatif, pour que des citoyens puissent proposer des dossiers », nous explique Johanna Breynne et Philippe Chèvremont, du bureau du parc national.

Cinq communes, cinq réunions citoyennes

Entrer dans les détails ne sera pas possible mais plusieurs fiches projets seront présentées dans chacune des cinq communes candidates au parc national : Momignies ce 28 avril au Kursaal, le 4 juillet à Action Sud à Nismes, le 5 juillet à la salle du conseil à Froidchapelle, le 6 juillet à la salle de l'Harmonie à Couvin, le 7 juillet à la salle communale de Chimay.

Ces rencontres auront lieu à 19h et seront la dernière occasion pour le public, de s'informer sur ce parc national avant le dépôt du dossier, de réagir et de donner son avis sur l'évolution du projet.

On sait qu'à Viroinval, quelques chasseurs ont émis des craintes, que les élus locaux et les gestionnaires du dossier tentent de rassurer en

affirmant que rien ne changera au niveau de la gestion des forêts, qui restera une prérogative communale.

Seuls les propriétaires des parcelles incluses dans le périmètre auront le loisir, souverainement, de choisir entre trois niveaux de contraintes et de protection de leur propriété. Il en ira de même pour les bois communaux.

C'est un risque pris par les porteurs du projet : celui de la participation citoyenne. En jouant le jeu de l'ouver-

ture vers les citoyens, ils en acceptent les risques et s'exposent aux inévitables critiques. Ce n'est pas le cas dans d'autres régions candidates. « Le parc national n'engendrera aucune contrainte. Il s'agit juste d'une dynamique et d'un budget pour mener des actions de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel », ont-ils martelé pendant la vingtaine de balades d'information organisées ces derniers mois.

Après les cinq rencontres des prochains jours, l'équipe

en rédigera les rapports, le plan directeur pour une vision à 20 ans de l'évolution du territoire, puis le plan opérationnel contenant les fiches projets et les mécanismes de financement et d'évaluation.

En septembre, chaque conseil communal et les conseils d'administrations des partenaires devront approuver le dossier, qui sera dès lors déposé pour le 2 octobre.

Le verdict est attendu pour les fêtes de fin d'année.

PATRICK LEMAIRE

15 millions, ou 250 000 euros...

Si le dossier intersambriomosan est retenu, le parc national décrochera 15 millions d'euros. Sinon ? Un lot de consolation de 250 000 euros.

Si le parc national du sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse est retenu, il décrochera 15 millions pour mener ses projets en quatre ans.

Il faudra ensuite assurer le financement au-delà de 2026. Pour cela, plusieurs pistes sont à creuser :

- Un subside récurrent émanant de la Région.
- Un revenu venant des « produits dérivés » au logo du futur parc national.
- Des retombées indirectes venant d'attractions touristiques constituées en « portes d'entrée » du parc national, comme la future Maison de la Forêt à Peigny ou l'Aquascope de Virelles. Avec ce titre de porte du parc national, ils pour-

raient profiter de retombées économiques dont ils pourraient faire bénéficier le parc national.

- Le mécénat. Des sociétés pourraient décider de soutenir des projets de conservation de la nature dans le périmètre.
- L'appel au bénévolat.

Une douzaine de personnes pourraient être employées directement par le parc national s'il est reconnu.

Et s'il devait ne pas être reconnu ? Une subvention de 250 000 euros sera quand même obtenue pour réaliser des investissements pour la préservation du patrimoine naturel. « Ce serait une terrible déception mais qui serait compensée par la dynamique qui a été créée entre une foule de partenaires de la région, par les partenariats déjà engagés et par les fiches-projets rédigées, qui pourraient être exploitées au fil d'appels à projets », explique Johanna Breynne. **PL**